

Reconnaissance et exclusion des peuples autochtones au Québec. Du Traité d'alliance de 1603 à nos jours, Camil GIRARD et Carl BRISSON, 2018, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 259 p.

Nadine Boucher

Volume 50, numéro 2, été 2019

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1071183ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1071183ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

École supérieure d'études internationales

ISSN

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Boucher, N. (2019). Compte rendu de [*Reconnaissance et exclusion des peuples autochtones au Québec. Du Traité d'alliance de 1603 à nos jours*, Camil GIRARD et Carl BRISSON, 2018, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 259 p.] *Études internationales*, 50(2), 311–313. <https://doi.org/10.7202/1071183ar>

cerner son importance dans la politique étrangère et les échanges qui animent l'économie politique internationale.

Philippe MARTIN
École d'études politiques, Université
d'Ottawa
Ottawa, Canada

HISTOIRE ET DIPLOMATIE

Reconnaissance et exclusion des peuples autochtones au Québec. Du Traité d'alliance de 1603 à nos jours

Camil GIRARD et Carl BRISSON,
2018, Québec, Les Presses de
l'Université Laval, 259 p.

Dans cet ouvrage, Girard et Brisson tentent de comprendre comment les identités se créent et se pérennisent dans un contexte de métissage culturel caractérisé par divers échanges entre les nations autochtones et les autres Canadiens ou Québécois.

L'ouvrage se décline en quatre parties. La première se concentre sur la politique d'alliance et de création des seigneuries mises en place sous le régime français et met l'accent sur une alliance réalisée en 1603 par Samuel de Champlain et le lieutenant Gravé Du Pont avec les nations innues et leurs alliés à la pointe Saint-Mathieu (aujourd'hui la pointe aux Alouettes), à proximité de Tadoussac. La deuxième partie

est consacrée au régime anglais jusqu'à la *Loi des Indiens*, soit de 1760 à 1876. Girard et Brisson font remarquer que la Proclamation royale de 1763 (laquelle introduit une nouvelle répartition géographique du territoire indien québécois) semble reconnaître les droits des peuples autochtones au Canada et qu'elle s'inscrit ainsi dans le sillon de l'Alliance de 1603. La Proclamation se présenterait ainsi comme l'assise de la politique de reconnaissance des droits des peuples autochtones par la Couronne anglaise.

Cependant, l'Acte de Québec de 1774, de même que l'Acte constitutionnel de 1791, demeurent muets sur le sort des peuples autochtones. C'est avec « l'Acte des Sauvages », ou la « Loi concernant les Sauvages » de 1876 que culmine ce mouvement : le territoire indien est usurpé par les gouvernements, des réserves exclusives (de juridiction fédérale) sont créées et un statut indien est mis en place. Les auteurs comparent les *Lois des Indiens* de 1850 à 1876 aux Codes Noirs qui régissaient les esclaves dans les colonies espagnoles des Caraïbes et de Louisiane : l'Indien est considéré par la loi canadienne comme un individu mineur et sa vie est codifiée du berceau au tombeau.

La troisième partie de l'ouvrage présente l'idée qu'on assiste, à partir des années 1850, à une nouvelle politique indienne venant limiter l'accès au territoire

et aux ressources. En effet, les auteurs mentionnent qu'au cœur du projet de bâtir un pays, les Canadiens anglais et français mettent l'emphase, à partir des années 1850, sur une législation qui fait la démonstration d'une vision de « l'indien comme être primitif » dans le but de justifier la mise en place d'une politique indienne discriminatoire. Il s'agit dorénavant de « qualifier pour disqualifier » les peuples autochtones. Dans la foulée de la Révolution tranquille, certains progrès en ce qui a trait aux peuples autochtones sont cependant notables, bien que lents. En 1973, la Cour supérieure du Québec reconnaît des droits aux Cris et aux Inuits et ordonne ainsi la suspension des travaux sur les chantiers hydroélectriques, ouvrant alors le chemin aux négociations et à la mise en place de la Convention de la Baie James et du Nord québécois en 1975.

La quatrième et dernière partie de l'ouvrage traite essentiellement de l'Alliance autochtone du Québec (AAQ). L'AAQ rassemble des personnes d'ascendance autochtone (soit des individus considérés « indiens sans statut » et inuits) dans le but de faire la promotion et la représentation de leurs intérêts. Les 42 bureaux locaux de l'AAQ disséminés dans diverses localités du Québec mettent en évidence l'étendue spatiale de la présence des *indiens sans statut* au Québec.

La force de cet ouvrage réside dans son accessibilité et sa

clarté. Quiconque souhaite comprendre la réalité des peuples autochtones d'aujourd'hui trouvera dans la recherche de Girard et Brisson une perspective éclairante. L'ouvrage fait la lumière sur des événements clés et présente différents documents officiels qui démontrent la formation d'un discours participant à l'exclusion de ces peuples. L'importance accordée à la façon dont on qualifie les peuples autochtones enrichit l'ouvrage : les mots choisis pour définir « l'Autre » illustrent le positionnement à l'égard de ce dernier. Une telle approche permet de saisir l'évolution de la perception des peuples autochtones et les politiques associées à cette perception tant par la couronne française que britannique. Cependant, alors que la perspective autochtone quant à la relation entretenue avec le « Blanc » est présentée, il aurait été souhaitable que celle-ci soit davantage creusée pour permettre au lecteur de saisir plus profondément l'idée de coexistence de deux mondes évoluant parallèlement.

Certains éléments auraient gagné à être abordés davantage, notamment la Grande Paix de Montréal de 1701, qui est à peine abordée. Il aurait été également pertinent de traiter l'épisode des pensionnats autochtones. L'ouvrage de Girard et Brisson mérite une attention particulière pour qui souhaite remonter le fil de l'histoire quant à la relation entre les peuples autochtones et les autres

Canadiens ou Québécois de 1603 à aujourd'hui. Le prisme proposé par les auteurs confère une perspective nuancée sur l'histoire tout en appuyant l'idée d'exclusion des peuples autochtones. Voilà une recherche nécessaire ouvrant la porte à la réflexion et appelée à s'inscrire dans le temps.

Nadine BOUCHER
Département de sociologie
Université Laval
Québec, Canada

**La destruction des Indiens des
Plaines. Maladies, famines
organisées, disparition du
mode de vie autochtone**

*James DASCHUK, 2016, Québec,
Les Presses de l'Université Laval,
400 p.*

Aujourd'hui encore, les Premières Nations du Canada ont une espérance de vie inférieure de cinq à huit ans de celle des populations du reste du Canada. Comment expliquer ce décalage? Que s'est-il passé pour en arriver à ce gouffre?

C'est à cette question que l'ouvrage de James Daschuk tente de répondre. L'auteur y retrace le fil chronologique de la diminution démographique des Indiens de l'Ouest du Canada, du Manitoba actuel jusqu'aux Rocheuses. L'ouvrage circonscrit cependant la recherche entre le fleuve Missouri (Nord des États-Unis) et la forêt boréale. L'objectif est clair : discerner les causes de l'écart sanitaire actuel entre les Autochtones et les Allochtones

dans l'Ouest du Canada. L'ouvrage porte ainsi sur les actions, l'alimentation et l'habitat des Autochtones des plaines sur une période de 160 ans (soit entre le milieu du 18^e siècle et la fin du 19^e siècle), à l'époque où l'économie mondiale s'est graduellement implantée dans les Plainnes canadiennes. Daschuk fait remarquer qu'aujourd'hui encore, l'état de santé des Premières Nations de l'Ouest du Canada est nettement inférieur à celui du reste de la population canadienne et que c'est dans ces années de soumission, de famines et de maladies qu'il faut en chercher l'origine. L'auteur affirme d'emblée que le déclin de santé des peuples autochtones tire son origine directe de leur appauvrissement économique et culturel, avec en trame de fond le racisme des décideurs politiques et de la société dominante.

L'ouvrage compte deux grandes parties. Dans la première, Daschuk se concentre sur l'évolution économique, démographique et territoriale des Premières Nations de l'Ouest avant l'acquisition de la région par le Canada en décembre 1869. Vers 1740, la maladie est le principal facteur de la réorganisation territoriale des Premières Nations de l'Ouest canadien. Au milieu du 18^e siècle, la présence du cheval et l'ouverture au commerce mondial (notamment par l'entremise de la marchandisation du bison) entraînent des conséquences biologiques dans l'Est et l'Ouest des Prairies, créant les conditions